

EXÉCUTION DU MANDAT

Nous avons réaffirmé certains principes opérationnels qui touchent directement notre mandat, et c'est peut-être là l'élément le plus important. Au pays, AECEC s'adaptera à la mondialisation croissante des questions et des politiques nationales en assurant un solide leadership dans les domaines qui relèvent de son mandat. La pertinence sera l'élément clé. À l'étranger, nous continuerons à exécuter les grands programmes internationaux du gouvernement, directement et en coopération avec la CEIC, d'autres ministères, et l'ACDI. Énoncés en 1981, les objectifs de la consolidation du service extérieur, dont on voulait aussi assouplir la gestion, étaient économie et rendement, gestion intégrée, image unifiée à l'étranger, amélioration des profils de carrière et élargissement de l'expérience. Ces objectifs ont autant sinon davantage de pertinence aujourd'hui dans un monde caractérisé par le changement et soumis à de plus grandes restrictions. Nous assurerons la cohérence et la coordination des grandes politiques entre les intérêts internationaux au pays et, par le biais de nos chefs de mission, à l'étranger. Nous reconnaissons que des ministères à vocation nationale verront certaines dimensions internationales se greffer à leur mandat. C'est pourquoi nous prendrons des mesures avec nos partenaires gouvernementaux, dans l'intérêt du Canada, pour utiliser au mieux nos ressources et spécialisations sectorielles et pour éviter le double emploi.

THÈMES CENTRAUX

Les mois d'examen et de discussion ainsi que les nombreuses contributions de la part de tout le personnel ont permis de cerner six grands thèmes qui représentent la vision d'ensemble du Ministère pour les années 1990. Les décisions finales ont été fondées sur ces thèmes tout comme le sera la stratégie ministérielle, qui comprend les objectifs suivants:

- 1) confirmer notre mandat, faire ressortir nos points forts et bâtir sur ces forces stratégiques;
- 2) renouveler notre engagement auprès du public canadien, des gens d'affaires et des voyageurs;
- 3) bâtir une organisation mieux intégrée et plus efficace, caractérisée par un solide leadership et esprit d'équipe;
- 4) veiller à ce que le personnel professionnel soit mieux formé et plus motivé afin qu'il fasse siens les intérêts, la vision et le souci d'excellence du Ministère;
- 5) établir de nouvelles normes en matière de délégation de pouvoirs et de responsabilités aux gestionnaires et au personnel; et
- 6) assouplir les processus administratif et d'octroi des ressources afin qu'ils suivent l'évolution constante des besoins.